



MARDI 20 NOVEMBRE
DEBAT TERRITOIRES RURAUX : NOUVELLES CHANCES, NOUVEAUX DEFIS

**Allocution de Monsieur Christian PONCELET,
Président du Sénat**

Monsieur le président de la commission des communes et territoires ruraux de l'Association des Maires de France, cher monsieur Michel VERGNIER,

Monsieur le rapporteur de la commission des communes et territoires ruraux, cher monsieur Paul DURIEU,

A tous deux, bien sûr, j'adresse mes félicitations, mes encouragements pour le travail qui a été effectué à votre niveau de responsabilité.

Dans une société comme la nôtre, nombreux sont celles et ceux qui se déresponsabilisent. C'est toujours l'autre qui est responsable mais pas soi, n'est-ce pas ? Oui, je le dis comme je le pense.

Quel est l'homme qui est interpellé le premier dans une commune ? Le ministre ? Le député ? Le sénateur ? Non, c'est le maire : « monsieur le maire, ceci ne va pas, monsieur le maire, j'ai besoin de cela... » Il est interpellé.

Et bien souvent les censeurs les plus sévères des maires sont précisément ceux qui sont assis au bord du chemin, qui regardent, qui ne prennent pas de responsabilité et qui sont bien sûr ceux qui interpellent.

A ceux-là, je dis : avant d'interpeller les maires pour solliciter pour vous et pour les vôtres plus d'avantages, interrogez-vous d'abord sur ce que vous pouvez apporter à la commune, à la collectivité au sein de laquelle vous vivez, de cœur, de générosité, de temps de vie familiale et de temps de repos. Après, vous pourrez parler. C'est clair ? Merci.

Mesdames, Messieurs les maires et présidents des communautés de France métropolitaine et d'Outre-mer, mes chers amis, d'emblée je vais vous dire tout le plaisir qui est le mien d'être parmi vous aujourd'hui pour la clôture de ce débat intitulé Territoires ruraux, nouvelles chances, nouveaux défis à l'occasion du 90ème congrès des maires et des présidents de communautés de France. Je suis heureux et fier de participer à vos côtés à ce congrès du centenaire de l'Association des Maires de France. Depuis cent ans, l'Association des Maires de France mène, en notre nom à tous, un combat exaltant pour faire entendre la voix des maires et porter toujours plus haut les couleurs de nos nombreuses communes.

Ce combat, vous le savez, est un combat permanent, un combat de chaque instant, un combat qui requiert de notre part une vigilance d'autant plus prégnante que certains bons esprits rêvent encore d'en finir avec nos 36.500 communes. Cela a été proposé tout récemment.

Vous conviendrez avec moi que cette proposition témoigne d'une profonde méconnaissance des réalités locales. A ceux-là, je dis : il n'y a pire dérèglement de l'esprit que de concevoir les choses comme l'on voudrait qu'elles soient. Il faut regarder la réalité telle qu'elle est et non pas telle qu'on l'espère.

Car la commune, c'est le premier échelon de proximité. C'est le pilier de notre démocratie locale. C'est le port d'attache de nos concitoyens. La commune, qu'on le veuille ou non, c'est le fruit de l'histoire de France. C'est une part de notre identité.

Je le dis en tant que président du Sénat, assemblée parlementaire à part entière, c'est-à-dire qu'aucun texte ne peut être publié s'il n'a pas reçu l'appréciation du Sénat – certains aussi voudraient gommer cette compétence du Sénat. Et le Sénat est doté d'un bonus constitutionnel de représentation des collectivités locales. Je serai donc avec tous mes collègues sans exception à vos côtés pour assurer la défense de l'institution communale.

Et, chers amis ruraux, vous faites ce que vous voulez, bien sûr, mais je vous recommande d'être vigilants et de veiller à ce que vos élus sénateurs dans les départements ruraux soient élus au scrutin majoritaire à deux tours car, si l'on applique la proportionnelle, faites attention : j'ai vu dans des départements où la proportionnelle s'applique maintenant sur des listes, le candidat tête de liste ne pas connaître le département. Alors que pour être élu dans les départements ruraux au scrutin majoritaire à deux tours, il faut connaître, messieurs les présidents, et les gens, et les terroirs, pour bien les appréhender et de cette manière bien les défendre.

Aujourd'hui, pour bien légiférer, il faut connaître la matière sur laquelle on légifère. C'est la raison pour laquelle – je le dis, on ne le sait pas assez – le Sénat aujourd'hui envoie ses élus de toutes tendances en stage dans les entreprises, en stage dans les institutions judiciaires, en stage dans nos armées pour bien connaître la matière dont ils parlent, bien l'appréhender. C'est de cette manière que l'on pourra bien et mieux légiférer.

Alors que certains ne savent pas ce qu'est un parquet, ne savent pas ce qu'est une entreprise, ne savent pas ce qu'est une exploitation agricole. On parle souvent chez nous sans savoir, des choses. Nous avons voulu que les sénateurs connaissent et appréhendent. Ce n'est pas facile. Il y a eu des difficultés au départ. L'accouchement a été difficile, mais le résultat est brillant.

Mes chers amis, je voudrais en conclusion de ce débat vous faire partager ma foi en l'avenir des territoires ruraux et vous dire tout l'espoir que je nourris à leur égard. Cet espoir puise sa source dans le retour en grâce des territoires ruraux qui attirent aujourd'hui nombre de nos concitoyens.

Il y a un retour vers le rural. Je le constate comment ?

Tout simplement, toujours les moyens financiers. Le foncier bâti augmente et le foncier non bâti augmente aussi. S'il augmente, c'est qu'il y a beaucoup de preneurs. C'est donc qu'il y a bien sûr des candidats. Il y a un retour.

Il y a eu une période où, parce que nos communes, n'étaient pas suffisamment bien équipées (pas d'adduction d'eau, pas d'assainissement...) on allait vers des milieux urbains pour obtenir sa part légitime de prospérité, sa part légitime de progrès, et on désertait son milieu rural.

Aujourd'hui, grâce aux maires, grâce à leur volonté, leur persévérance, nos communes s'équipent, nos communes ont des structures d'accueil, ont des infrastructures de communication, des infrastructures de formation. Elles deviennent attractives et le reflux s'amorce. Beaucoup maintenant regardent vers les milieux ruraux pour bien sûr y faire leur résidence définitive. C'est un encouragement à persévérer dans la voie qui est la nôtre.

Cette nouvelle force de séduction se traduit par l'amorce d'un repeuplement de certaines zones rurales et l'inversement du flux migratoire dont je parlais il y a un instant. La période de l'exode rural massif est révolue. Les récentes mutations économiques ont en quelque sorte mis fin à la spirale négative de la désertification rurale. Aujourd'hui, les zones urbaines et périurbaines n'ont plus le même attrait qu'il y a vingt ans. Particulièrement apprécié pour la qualité de son cadre de vie, le monde rural aujourd'hui a le vent en poupe.

Et je le vois dans mon département où maintenant nous avons l'avantage – on a attendu longtemps, il faut être patient chez nous – que le TGV arrive. A deux heures de Paris, aujourd'hui je m'aperçois qu'il y a des candidats qui se présentent, et non des moindres. J'ai appris tout récemment qu'une grande personnalité, Robert HOSSEIN, on le connaît, voulait acheter une petite maison... chez moi dites donc !

Eh oui ! Il ne vient pas simplement pour mes beaux yeux. Il vient parce que, bien sûr, il trouve un intérêt dans la qualité de vie, dans la manière de vivre.

Deux chiffres en attestent : 100.000, comme le nombre de personnes qui choisissent chaque année de quitter l'espace urbain ; et 34 pour le pourcentage de citoyens qui déclarent aujourd'hui avoir l'intention de s'installer à la campagne selon une étude toute récente.

Nous avons aujourd'hui, mes chers amis, le devoir d'accompagner pleinement ce changement porteur d'espérance pour l'avenir des territoires ruraux. A mon sens, la réussite de ce fabuleux défi rural qui se présente à nous, passe par la satisfaction de deux exigences.

La première exigence, c'est d'insuffler une nouvelle ambition à notre politique d'aménagement du territoire. Pour ma part, je plaide en faveur d'une conception moderne, progressive et volontariste de l'aménagement du territoire. Un aménagement qui doit favoriser un développement équilibré et harmonieux de nos territoires, un aménagement qui doit résolument s'inscrire dans une démarche de développement durable. Nos ressources naturelles constituent en effet un bien rare, un patrimoine précieux qu'il nous faut à tout prix préserver.

Cette nouvelle ambition que j'appelle de mes vœux, passe en premier lieu par la réalisation de grands projets d'infrastructures. Il s'agit d'un enjeu capital si l'on veut accélérer le désenclavement du territoire, renforcer davantage l'attractivité des territoires ruraux et faciliter l'accueil de nouvelles populations. Il s'agit d'une condition essentielle à la réutilisation et à la redynamisation économique du milieu rural.

Bien sûr, cette ambition a un coût important pour la collectivité. Pour autant, il ne s'agit pas d'engager de lourdes dépenses pour satisfaire une exigence de court terme mais bel et bien d'investir pour l'avenir. A cette fin, de nouvelles formes de financement devraient être envisagées et le recours au partenariat public privé, (les PPP), pourrait être privilégié.

Cette nouvelle ambition passe en deuxième lieu par une plus forte mobilisation des atouts économiques et des ressources écologiques de nos territoires. A cet égard, il convient d'encourager le développement des pôles de compétitivité et des pôles d'excellence rurale. La politique des pôles qui permet d'associer davantage les savoir faire locaux, a en effet d'ores et déjà montré combien elle était utile et efficace. Ces outils d'aménagement favorisent l'essor de nouvelles activités économiques, créatrices d'emplois et génératrices de croissance dans les domaines agricoles, industriels et touristiques.

Enfin, cette nouvelle ambition passe en troisième lieu par un maillage des services publics cohérent et

équilibré sur l'ensemble du territoire. Parce que je suis avant tout l'un des vôtres, parce que je suis élu d'un département rural, je sais combien la fermeture sur un même territoire d'une école, d'une gendarmerie, d'un bureau de Poste et je peux dire d'un tribunal peut être vécue comme un facteur de dévitalisation locale.

En tant qu'élu de terrain, je suis confronté aux mêmes difficultés, aux mêmes interrogations et aux mêmes inquiétudes que chacun d'entre vous.

Et je sais qu'un Français est excellent pour faire un diagnostic, pour décrire un état des lieux. Où cela ne va pas, c'est quand on va apporter la recette, le remède. Cela, c'est plus difficile.

Je le vois bien dans mon Conseil, subventions ici, travaux ici, etc. Quand arrive la fin, cela fait tant. Je dis : on va augmenter l'impôt de 15 %. On me répond : « Ho, tu n'y penses pas, tu es fou ! »

Parce que l'impôt bien sûr, je le dis franchement, c'est quelque chose d'impopulaire.

Mes chers collègues maires, n'oubliez jamais que la noblesse des élus que nous sommes, c'est précisément l'impopularité ; c'est de l'accepter au nom de l'intérêt général.

Je dis bien au nom de l'intérêt général, qui n'est pas la somme des intérêts particuliers des uns et des autres. C'est cela la noblesse.

Ne rien faire est condamnable. Il faut faire quelque chose, et par conséquent parfois il ne faut pas avoir peur d'affronter.

Je cherche depuis des années et je ne trouve pas une solution pour faire des routes suspendues par des ballons. J'ai fait signer une pétition pour qu'elle contourne le village. Tout le monde a signé parce qu'il y avait des accidents. Au moment de faire la route : « ah non, pas ici, Poncelet, tu passes là ». Le voisin rouspète aussi : « pas sur mon terrain ». C'est cela la réalité des choses : pas sur mon terrain, à côté.

Je comprends parfaitement l'étendue de vos craintes au moment où d'importantes réformes, notamment de la carte judiciaire sont engagées.

Pour autant, je vous le dis franchement, je ne suis pas un partisan de l'immobilisme car l'immobilisme porte en lui les stigmates du déclin.

La vérité, c'est que toutes ces réformes, nous le savons bien, sont nécessaires et courageuses pour l'avenir de notre pays. La vérité, c'est que nous avons trop attendu pour les réaliser, ces réformes. Il s'avère aujourd'hui d'autant plus difficile de s'y atteler que l'on a laissé prospérer l'idée que tout était figé, que rien ne devait bouger.

Le matin, on veut une chose et le soir le contraire. Essayons, nous, élus, de concilier ces deux exigences contradictoires. Pas facile, n'est-ce pas ?

A mon sens, toute révision de la carte des services publics, quels qu'ils soient, doit être engagée sur la base d'un objectif et d'une méthode.

Cet objectif, c'est l'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers, et le renforcement de son efficacité. Il faut donc trouver, rechercher ensemble comme l'a dit le président, le juste équilibre entre d'un côté la modernisation, l'adaptation des services publics et de l'autre côté le respect d'un maillage pertinent du territoire auquel nos concitoyens sont attachés.

A cet égard, il convient de favoriser une répartition équitable des services publics régaliens à l'échelon régional en veillant à ne laisser en « friche » aucune parcelle du territoire.

Par ailleurs, la carte des services publics de proximité pourrait être redessinée à l'échelle intercommunale avec l'ouverture de maison de services publics et le soutien de projets labellisés « relais services publics ». Certains en ont déjà pris l'initiative, il faut en convenir.

Un objectif disais-je. Et aussi une méthode. Cette méthode, destinée à guider toute prise de décision en matière de services publics locaux, doit s'appuyer sur deux maîtres mots : information et concertation.

Information, d'une part, car il n'est pas acceptable que les maires apprennent par voie de presse la fermeture d'un service public situé sur le territoire de leur commune. C'est inacceptable, je le dis franchement.

Concertation, d'autre part, car il n'est plus possible dans notre République décentralisée de s'en remettre en la matière au seul fait du prince.

La charte sur l'organisation de l'offre de services publics en milieu rural élaborée par l'Association des Maires de France, sous la houlette de notre ami Paul

DURIEU, ici présent, constitue à cet égard un véritable exposé de la méthode. Cet outil de dialogue, ce nouveau cahier des charges a fait ses preuves. Il faut sans cesse l'améliorer, à l'écoute bien sûr du progrès, de l'évolution de la société.

Je crois qu'il n'est pas inutile de rappeler son existence et de saluer son efficacité. Cette charte pourrait d'ailleurs servir de modèle, de guide des bonnes pratiques à tout projet touchant à la réorganisation d'un service public.

J'en viens à présent à la seconde exigence qui consiste à confier aux maires de nouvelles ressources financières pérennes et dynamiques. Cette exigence dépasse bien entendu le seul cadre du devenir des territoires ruraux. Il est patent que les moyens mis à la disposition des collectivités territoriales ne sont plus adaptés à l'organisation désormais décentralisée de notre République. J'en appelle donc à une refondation des relations entre l'Etat et les collectivités territoriales.

Dans ce cadre, je considère la réforme de la fiscalité locale comme une absolue priorité. La revue générale des prélèvements obligatoires à laquelle M. le président de la République a demandé au gouvernement de s'atteler, devrait d'ailleurs favoriser l'ouverture de ce vaste chantier qui doit s'ouvrir immédiatement, le chantier de la fiscalité locale.

Je pense en outre que la substitution au contrat de croissance et de solidarité d'un nouveau contrat de stabilité qui lie l'indexation des dotations à la seule inflation, soit plus 1,6 % pour 2008, nous invite à réaliser dans les meilleurs délais cette réforme fiscale. Cette modification déjà nous pénalise.

Cette future réforme de la fiscalité locale devrait avant toute chose satisfaire un objectif de clarté et de lisibilité. C'est en effet une exigence démocratique que de simplifier ce que j'ai appelé le « meccano fiscal ».

Dans cette perspective, j'estime que nous ne pouvons pas faire l'économie d'une réflexion approfondie sur la spécialisation des impôts locaux par niveau de collectivité.

Cette spécialisation pourrait s'accompagner de l'attribution de deux impôts par échelon local, l'un étant à la charge des ménages en fonction des ressources et l'autre assis sur l'activité économique.

Je considère en effet le maintien du lien entre entreprises et territoires comme une impérieuse nécessité. Il est vrai, me dira-t-on que c'est la région, pas la loi, qui a compétence dans le domaine économique.

Mes chers collègues maires, un maire peut-il rester indifférent à une usine qui chez nous se délocalise, à une usine qui est en difficulté ? Non.

Par conséquent, il faut que nous ayons les moyens, nous aussi à notre niveau, de répondre, de soutenir, d'intervenir éventuellement. Les deux choses sont donc liées. On peut avoir toutes les prétentions du monde en matière sociale, et on ne manque pas d'imagination, encore faut-il qu'il y ait en regard l'économie pour les soutenir.

Nous sommes habitués à vivre avec des slogans. Il y en a un qui nous a coûté cher, dont j'ai subi les douloureuses conséquences. C'était le slogan : « pas un sou, pas un homme pour la guerre, on veut la paix ». Vous connaissez la suite, mes chers amis.

J'entends aussi de temps en temps dire : « maintien des avantages acquis ». Ces slogans sont parfois à connotation pernicieuse, il faut dire franchement les choses telles qu'elles sont, j'ai l'âge de vous dire ce que je pense très clairement. Par les mensonges, j'ai suffisamment souffert.

Au-delà de cet objectif démocratique de clarté, toute réforme devrait poursuivre un objectif d'efficacité économique.

Il s'agit de confier au maire la responsabilité d'impôts locaux modernes, justes et dynamiques qui ne soient ni un frein ni une entrave à la croissance économique. C'est-à-dire une fiscalité locale qui premièrement n'obère pas de trop le pouvoir d'achat des ménages, et qui secondement ne pénalise pas l'investissement des entreprises.

La recherche de ce point d'équilibre devra nécessairement s'effectuer à niveau de prélèvements et à périmètre fiscal identique.

Il conviendra d'accompagner cette rénovation de notre fiscalité locale par la définition de nouveaux mécanismes de solidarité permettant de corriger les inégalités territoriales, ce que l'on appelle communément la péréquation.

Je n'entends que cela. La péréquation, comme la solidarité, je n'entends que cela. Depuis mon jeune âge, j'entends dire : aimez-vous les uns les autres. On ne s'est jamais autant bagarré depuis que cela a été dit. Eh oui, c'est la vérité !

Dans cette perspective, nous pourrions veiller au renforcement de la péréquation en augmentant par exemple la part de la dotation de solidarité rurale au sein de la DGF. Ce n'est qu'un exemple. Ce que je vous donne là, c'est une piste de réflexion.

Je le sais, la tâche ne sera pas facile. Tout simplement parce que chaque collectivité ne se considère jamais assez riche pour participer à une solidarité financière mais s'estime toujours suffisamment pauvre pour en bénéficier. Voilà, eh oui ! Ce sont les choses telles qu'elles sont.

Voilà mes chers amis ce que je vous souhaitais vous dire aujourd'hui, à l'occasion de ce 90^{ème} congrès des maires et des présidents de communautés de France.

Comme vous l'aurez compris, j'ai plus que jamais foi en l'avenir des territoires ruraux. Ils sont nécessaires pour l'administration, une bonne administration de notre pays. Nous sommes Français. Je n'y peux rien. On ne s'administre pas comme les Allemands avec les Länder ou les Italiens avec des régions.

Non, parce qu'aujourd'hui je constate une chose :

Le flux des populations rurales vers le milieu urbain a conduit à quoi ? A ce que nous ayons des centres urbains dont l'administration est difficile à maîtriser.

Oui ou non ?

Ici ou là, j'entends dire qu'il y a dans telle ville, grande ville, des zones de non droit. Mes chers amis démocrates, est-il acceptable que la loi de la République dans certaines grandes villes ne soit pas appliquée, ne soit pas applicable ? Est-ce acceptable ? C'est comme cela, le tempérament. On n'arrive pas à maîtriser. Il faut décongestionner et rapidement ces grandes cités urbaines. C'est aussi l'un de nos rôles.

Oui, j'ai foi en l'avenir des territoires ruraux. Je suis convaincu que si ensemble, je bien ensemble, nous empruntons ce chemin, si ensemble nous accomplissons ces réformes, alors nous gagnerons ensemble le pari rural. Bien sûr, cela fait appel à

l'effort, à la persévérance, à la volonté. Si cette volonté est là, la voie du succès réussit toujours à s'ouvrir.

Mesdames et messieurs les maires, mes derniers mots seront pour vous. Pour vous dire qu'au-delà de nos différences, je dis bien au-delà de nos différences, au-delà de nos appartenances, nous avons en commun, nous avons en partage l'expérience aussi passionnante qu'émouvante et qu'éprouvante d'un engagement public de chaque instant.

C'est aujourd'hui notre ultime rencontre avant les élections municipales de mars 2008. C'est le moment pour moi de vous dire tout simplement, à toutes et à tous, sans exception, merci.

Merci à vous qui, ceints de votre écharpe tricolore, incarnez chaque jour la devise républicaine inscrite au fronton de nos mairies. Merci à vous pour votre participation à la vie démocratique de nos communes.

Mes chers amis, vous le savez, être maire ce n'est pas vraiment une sinécure. C'est un véritable sacerdoce. Il faut aimer l'autre. Il faut accepter de partager. Il faut avoir au coeur bien sûr la générosité, la vocation. C'est inné en nous.

Alors je tire mon chapeau à toute l'armée des maires de France, à tous ces fantassins de la démocratie locale qui méritent respect et reconnaissance quels qu'ils soient et, pourquoi pas, amitié.

Sachez que vous trouverez toujours au Sénat, qui est la maison des collectivités locales, votre maison, auprès des sénateurs, toutes tendances confondues, toute l'écoute et toute la considération que nous vous devons, les uns et les autres.

Merci de m'avoir écouté.